



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Digitalisation

Madame la Ministre déléguée
auprès du Premier ministre,
chargée des Relations avec le Parlement

Service Central de Législation
5, rue Plaetis
L-2338 Luxembourg

Luxembourg, le 7 août 2026

Objet : Question parlementaire n° 4590 du 6 août 2026 de Monsieur le Député Sven Clement concernant « Protection des données des demandeurs de visa auprès de VFS Global ».

Madame la Ministre,

En date du 6 août 2026, vous aviez transmis la question parlementaire sous rubrique pour compétence conjointe du Ministre des Affaires étrangères et du Commerce extérieur et de la Ministre de la Digitalisation.

Après analyse de la question, il apparaît cependant que celle-ci ne relève pas de ma compétence.

Je vous saurais gré de bien vouloir en informer Monsieur le Député Sven Clement.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

La Ministre de la Digitalisation

(s.) Stéphanie Obertin